

2. Que vous choisissiez et adoptiez une de ces trois routes, et que vous l'amélioriez et y fassiez tels travaux qui en fassent un chemin praticable pour les fins ci-dessus.

3. Et que, si c'est nécessaire, vous fassiez une pétition au gouvernement et au parlement fédéraux, demandant d'acquiescer à la prière de cette pétition et d'en favoriser les fins, comme étant une question d'importance plus que locale.

Et vos pétitionnaires ne cessent de prier.

Datée à Edmonton, dans le territoire d'Alberta, ce 30<sup>e</sup> jour de juin 1884.

11. Ce conseil soumet respectueusement qu'il est de l'intérêt du Canada, comme ensemble, aussi bien que de l'intérêt des Territoires du Nord-Ouest, que la population de ces territoires soit représentée dans le Sénat et la Chambre des communes du Canada; et que dans la subdivision du pays pour les fins représentatives, on tienne compte et de l'étendue territoriale et de la population.

12. Que le système Terrens, introduit au parlement à la dernière session, soit appliqué de suite aux Territoires du Nord-Ouest; et qu'aussitôt que ce système aura force de loi, tous les titres de propriétés soient régis par lui, afin d'éviter d'avoir deux systèmes d'enregistrement en vigueur en même temps.

13. Que les colons qui se sont inscrits pour un établissement et une préemption, et qui ont maintenant ou qui pourront à l'avenir avoir droit à une patente pour leur quart de section d'établissement, aient la faculté d'inscrire leur préemption comme second établissement, à condition de payer encore pendant trois ans les droits d'établissement sur leur premier quart de section, et les droits de culture sur le présent établissement ou préemption, comme le permettront les circonstances.

14. Que tous les colons qui ont été engagés d'une manière quelconque au service du gouvernement ou dans le service de transport pendant la dernière rébellion, puissent faire compter le temps qui a été ainsi employé, comme résidence réelle sur leur établissement.

15. Que le gouvernement fédéral devrait encourager la construction d'embranchements de chemins de fer, surtout ceux qui courent nord et sud à travers les territoires; ces lignes non seulement permettraient aux établissements maintenant éloignés du chemin de fer Canadien du Pacifique de jouir des avantages qu'on espère retirer de la construction de cette ligne nationale, mais ouvriraient encore à la colonisation de vastes étendues de très belles terres dans les territoires. Que cet encouragement, s'il est praticable, devrait prendre la forme de subventions en argent, ou de garantie, par gouvernement, des obligations des compagnies construisant ces lignes, conservant ainsi les terres publiques pour la colonisation.

16. Que les avantages que retirent les anciennes provinces du Canada de la politique nationale, ne s'appliquent pas aux Territoires du Nord-Ouest pour ce qui a rapport aux instruments aratoires et au bois de construction; et comme il est nécessaire au développement futur du pays d'accorder toute sorte d'encouragement aux intérêts agricoles du Nord-Ouest, ce conseil recommande d'accorder une remise égale aux droits maintenant imposés sur les instruments aratoires et le bois de construction.

17. Que le fait que les sections impaires de terre sont principalement possédées par des compagnies et des individus pour des fins de spéculation, et que dans la plupart des cas ces terres, surtout celles de la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, sont exemptes de taxes, est un empêchement à la colonisation et au progrès, ce conseil recommande que le gouvernement fédéral prenne des mesures immédiates pour acquérir les sections de nombre impair et les ouvrir aux établissements.

18. Que les fonds votés par le parlement pour les dépenses du gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest, y compris les impressions, les chemins, ponts, passages d'eau, aide aux écoles, etc., devraient être confiés au conseil du Nord-Ouest, vu que ses membres sont les représentants du peuple.

19. Qu'il est de la plus haute importance pour les Territoires du Nord-Ouest que le chemin de fer de la Baie d'Hudson se construise aussi rapidement que possible, si le projet est praticable.